

Convention internationale du 15 décembre 1997 pour la répression des attentats terroristes à l'explosif

RS 0.353.21; RO 2004 2521

Champ d'application le 2 avril 2008, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Arabie Saoudite*	31 octobre 2007 A	30 novembre 2007
Belgique ^a	20 mai 2005	19 juin 2005
Guyana	12 septembre 2007 A	12 octobre 2007
Maroc	9 mai 2007 A	8 juin 2007
République centrafricaine	19 février 2008 A	20 mars 2008
Singapour*	31 décembre 2007 A	30 janvier 2008
Thaïlande	12 juin 2007 A	12 juillet 2007

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

^a Publication afin de mentionner le retrait total des déclarations et réserves de cet Etat.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2004 2531, 2005 2331, 2006 781 et 2007 1389. Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (<http://www.dfae.admin.ch/traites>).

